

Ruv.M.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

M. Zuber
KIBUNGU, le 31 décembre 1958.-

N° 4647 /27/02/Ger.

Réf.: N° 551/2863/S.S.5.02.
du 19/12/58 de Monsieur
le Chef du Service
de l'Agriculture
du R.-U.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.-

OBJET: Passage sous
statut moni-
teurs Agricoles.-

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda
à KIG LI.-

KIBUNGO



498

[Signature]
Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à la lettre reprise en marge, laquelle nous est parvenue le 29/12/58, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'il n'y a pas de moniteurs agricoles proposés pour le passage sous statut dans les prévisions budgétaires B.D. 1959, du Territoire de Kibungu.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

le 19. 7. 1959
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DE L'AGRONOMIE
ET DES BAUX ET FORETS.

(*) N° 551/2863/ES.5.02.

TRANSMIS copie, pour information, à:
Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

le 23

KIGALI.

Passage sous statut
moniteurs agricoles.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander de me faire par-
venir avant le 1 janvier 1959 les documents nécessaires au passa-
ge sous statut des candidats que vous avez proposés lors de vos
prévisions B.O. 1959;

- 1/ 1 certificat de bonne vie et moeurs;
- 2/ 1 certificat d'identité;
- 3/ 1 certificat médical d'aptitude physique à occuper un
emploi "Colonie";
- 4/ 1 attestation reprenant les états de services prestés au
Gouvernement;
- 5/ éventuellement une copie du ou des diplômes scolaires;
- 6/ 1 attestation de mariage monogamique;
- 7/ 2 attestations de naissance pour chaque enfant à charge.

LE CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE
ET DES BAUX ET FORETS DU RUANDA-URUNDI,
H.J. RENIER,